

Règlement intérieur

Jn'ESF 2021 distanciel- Bordeaux



Veillez prendre connaissance de ce document fixant les règles d'inscription, de désistement, d'encaissement de la caution et les différentes règles à respecter durant ce week-end. Au moment de votre inscription, il vous sera demandé d'accepter ces conditions.

Article 1 - Pièces nécessaires pour l'inscription à l'événement

L'inscription aux 9^o Journées Nationales des Étudiant·e·s Sages-Femmes (Jn'ESF) de l'ANESF ayant lieu à distance du vendredi 12 au dimanche 14 février 2021 nécessite :

- L'inscription via le formulaire en ligne ;
- Le paiement de 5,60 euros pour l'ensemble des journées de formations ;
- Le paiement d'une caution de présence de 15 euros ;
- L'adhésion au présent règlement intérieur.

L'inscription sera considérée comme complète et définitive après paiement de l'événement, de la caution, et l'adhésion au présent règlement intérieur.

Article 2 - Définition des différentes cautions

La caution de présence de 15 euros est susceptible d'être encaissée en cas d'annulation tardive sans motif valable ou en cas de non-participation à une ou plusieurs formation·s, plénière·s, assemblée générale, table ronde ou tout autre moment où votre présence a été signalée lors de l'inscription par créneau. La participation aux formations et la présence en plénières, tables rondes, assemblée générale sera vérifiée par la réalisation de fiches d'émargement et de fiches d'évaluation des formations.

Toute personne annulant son inscription à l'événement moins de 48h avant le début de l'évènement (soit à partir du Mardi 9 Février 2021 à minuit), ou ne se présentant pas à une ou plusieurs formations prévues se verra encaisser sa caution. Les raisons évoquées en cas d'annulation ou d'absence à une formation seront analysées à posteriori par le Comité de Veille, le bureau national de l'ANESF et le bureau local comme évoqué dans l'article 4

• **Encaissement de la caution dématérialisée :**

L'encaissement de la caution doit faire l'objet d'une décision émise suite à la réunion de membres du bureau national de l'ANESF, du Comité De Veille et si possible, le cas échéant, du·de la président·e de l'association locale organisatrice de l'événement.

Chaque décision d'encaissement sera tracée sur un document écrit comportant les éléments suivants :

- Les nom et prénom de la personne concernée par l'encaissement ;
- Le motif de l'encaissement ;
- La·les remarque·s éventuellement émises lors de la décision collégiale et pouvant justifier la décision ;
- La date à laquelle la décision est prise ;
- La signature du·de la président·e de l'ANESF.

Une copie de ce document sera envoyée à l'intéressé·e par mail ou voie postale avant l'encaissement du chèque. Tout chèque de caution perçu par l'ANESF et non encaissé ou non remis à l'intéressé·e dans les six mois suivant la fin de l'événement sera détruit.

Article 3 - Modalités d'inscription

L'inscription en distanciel aux 9^o Journées Nationales des Étudiant·e·s Sages-Femmes (Jn'ESF) se fait via un formulaire dont le lien internet sera donné du **vendredi 22 décembre 2020 à 18h au mercredi 03 février 2021 à minuit**. Pour permettre aux participant·e·s de chaque ville d'être présent·e·s à l'événement, il n'y a pas de limite d'inscriptions en distanciel.

Article 4 - Modalités d'annulation

Pour toute annulation, pour quelque motif que ce soit, le·la participant·e doit informer l'équipe organisatrice exclusivement par mail à inscriptions.jnesf2021@gmail.com. Le mail doit également être envoyé au bureau national de l'ANESF à evenements@anesf.com, secrétaire@anesf.com et au Comité de veille de l'ANESF à cdv@anesf.com.

- Pour les annulations **avant le mardi 9 février 2021 à minuit**, la caution de présence de 15 euros ne sera pas encaissée, et l'inscription de 5 euros pourra être remboursée si les conditions sont respectées. Les 0,60 centimes restant sont des frais de fonctionnement pour les cautions dématérialisées, ils ne sont pas remboursables.
- Pour les annulations **48h avant le début de l'événement ou pendant l'événement**, soit à partir du **Mardi 9 Février 2021 à minuit**, la caution de présence de 15€ sera encaissée et l'inscription ne sera pas remboursée.

Le bureau de l'ANESF, le Comité de Veille et l'association organisatrice se réservent le droit de rembourser une inscription et/ou de ne pas encaisser une caution de présence, après examen d'un justificatif de motif d'annulation, qui serait estimé comme légitimant l'annulation.

Article 5 - Règles à respecter

La participation aux Journées Nationales des Étudiant·e·s Sages-Femmes oblige le respect des règles suivantes :Respecter les participant·e·s, les formateur·rice·s, les invité·e·s, l'association organisatrice ainsi que toutes les personnes présentes.Assister aux tables rondes, formations et autres interventions et ne pas en perturber le bon déroulement.

Article 6 - Sanction applicable

Bord'Ombilical et l'ANESF se réservent le droit d'appliquer, en cas de comportement incompatible vis-à-vis des personnes avec le bon déroulement de l'événement, la sanction d'exclusion définitive, ou temporaire, de la manifestation, l'encaissement de la caution, et déclinent toute responsabilité quant aux agissements des participant·e·s.

Article 7 - Droit à l'image

En signant ce règlement, les participant·e·s aux Journées Nationales des Étudiant·e·s Sages-Femmes donnent leur autorisation, dans le cadre de l'événement, à la diffusion de leur image en dehors de toute utilisation commerciale. Les participant·e·s dégagent toute responsabilité de l'association Bord'Ombilical et/ou de l'ANESF des conséquences de cette diffusion, quel que soit le moyen de diffusion, notamment via les réseaux sociaux

L'utilisation à des fins autres que personnelles de ces photos ne pourra être réalisée sans l'accord explicite et direct de l'association Bord'Ombilical et de l'ANESF.

Toute publication ou image publiée en lien avec les Jn'ESF, via les réseaux sociaux ou application propre à chaque participant·e, engage la responsabilité unique de celui-celle-ci.

Article 8 - Protection de vos données personnelles

Les informations recueillies via le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par **l'Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes (ANESF)** - secrtaire@anesf.com pour la gestion de l'événement. La base légale du traitement est le **consentement libre et éclairé**.

Les données collectées seront communiquées aux seul·e·s destinataires suivant·e·s : **Membres du Bureau National et du Comité de Veille de l'ANESF et Membres du bureau local de Bord'Ombilical**.

Les données sont conservées pendant une **durée de 2 ans**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. **Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité de celles-ci.**

Consultez le [site cnil.fr](http://site.cnil.fr) et/ou le [site internet de l'ANESF](#) ([lien de la page RGPD]) pour plus d'informations.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le·la secrétaire général·e de l'ANESF à l'adresse suivante : secrtaire@anesf.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.